



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réquisition de logements étudiants CROUS pour les JOP2024

Question écrite n° 8194

Texte de la question

M. Éric Coquerel interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la réquisition de logements étudiants CROUS et le relogement provisoire prévu pour les étudiants pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Depuis plusieurs années, les différentes institutions organisatrices des JOP2024 de Paris annoncent une « grande fête populaire », liant sport et solidarité. Il semble finalement que les étudiants de Paris et de sa couronne, résidant actuellement en résidence CROUS parce qu'en situation de précarité économique, ne soient pas conviés à cette fête populaire : en effet, un *mail* envoyé à de nombreux étudiants les invite à quitter leur logement pendant la période des jeux afin d'accueillir des « forces de sécurité, soignants, secouristes, chauffeurs d'autobus ou encore agents de sécurité privée », selon le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques. Ce serait ainsi environ 3 200 logements qui seraient appelés à être réquisitionnés. Devoir loger des agents du service public dans le cadre d'un événement international d'une aussi grande ampleur est bien sûr nécessaire. Mais en arriver à la situation de devoir choisir entre loger des agents ou permettre à des étudiants de pouvoir résider dans leur logement CROUS est plus que surprenant. En outre, la période estivale permet souvent aux étudiants de travailler tout en continuant de vivre dans leur logement. Ces réquisitions, auxquelles M. le député s'oppose, engendrent plusieurs questions que M. le député souhaite poser à Mme la ministre : le ministère des sports des jeux Olympiques et Paralympiques affirme que les étudiants mettant à disposition leur logement en vue des jeux se verraient proposer des logements provisoires dans d'autres résidences : quelle sera la répartition ? Où seront obligés de loger les étudiants habitant à Paris et dans sa couronne ? Les affectations seront-elles imposées aux étudiants ou laissées au libre-arbitre ? Il souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8194

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4592

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)